

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 10 juillet 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 10 juillet 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 juillet 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Noizet, Charles René](#)

Lieu de destinationMetz (Moselle)

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin indique à Noizet qu'il désire assister à l'expertise. Il demande à Noizet différentes informations relatives à la réunion d'expertise et s'il faut sommer les frères Corneau d'y assister.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Corneau frères](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 10 juillet 1669

395

Monsieur de Boyet

Je desire assister aux reunions
des experts dans lesquelles ils
voudront entendre les parties
sans comprendre que la
distance au de traverser de l'et
pour moi je desire me me
deplaire que d'un fau
vite.

Tant que vous de me dire
1^o si les experts convenant d'assister
assister a cette reunion? Dans
quel endroit elle doit se tenir
2^o si y aura visite des produits
qui doivent leur être soumis
3^o si les experts convenant
un lieu quelconque? Sans le
cas de l'affirmative sur le
communiquera, quand a moi
des produits que j'ai en faire
vair avant au lieu et au pour
que l'on m'indiquera

agréz je vous prie mes
civilités

Je suis
de faire de l'affirmative a l'expert convenant
de la permission a l'expertise faites en sorte
que rien ne soit négligé de ce qui est utile